

RAPPORTEUR : Madame Anne-Florence BOURAT

OBJET : Aide au démarrage pour la création d'une Coopérative d'Activités et d'Emploi : l'AlterBative

Mesdames, Messieurs,

Alter'Bative, coopérative d'activités et d'emplois spécifique aux activités du bâtiment, va débiter son activité à compter du mois de novembre 2014. Elle souhaite développer une nouvelle branche d'activité, spécialisée en écoconstruction, sur le territoire de la région Poitou-Charentes. Pour le démarrage, sur l'année 2014 et début 2015, l'activité sera essentiellement développée dans la Vienne, avec l'hébergement de cette nouvelle structure dans les locaux actuels d'Acéascop à Châtellerault, situés au Technoforum – Parc du Sanital. Cette future coopérative a des perspectives de rayonnement régional. Ce projet est cofinancé par le fonds de confiance France Active (réseau national) et la DIRECCTE, unité territoriale de la Vienne.

Les objectifs sont de proposer une structure d'accompagnement à la création d'activités dans le bâtiment et l'écoconstruction, la promotion d'un modèle économique spécifique, ainsi que l'accompagnement des futurs créateurs.

Ce concept d'entreprise innovant permet la sécurisation de la démarche de test économique d'un projet d'activité et la promotion de l'entrepreneuriat coopératif. Le projet repose sur des valeurs fondatrices écologiques, économiques, sociales, humaines mais aussi professionnelles. La coopérative d'accompagnement à l'emploi est la seule structure d'accompagnement à la création qui permet à des entrepreneurs potentiels de tester et de développer leur projet dans le long terme dans un cadre coopératif et collectif.

Le positionnement d'AlterBative sur l'écoconstruction répond à la nécessité de réformer la logique constructive dominante et d'améliorer l'impact environnemental des constructions (conception, choix des ressources, produits et matériaux, techniques constructives, performance énergétique, etc...).

Ce positionnement répond à plusieurs arguments stratégiques et intérêts socio-économiques :

- la cohérence avec les valeurs de durabilité sociale et environnementale de l'Economie Sociale et Solidaire,*
- l'offre d'une structure sécurisante aux futurs artisans voulant se lancer ou se réorienter vers l'écoconstruction,*
- la démarcation commerciale,*
- la volonté d'oeuvrer selon une approche environnementale,*
- la création d'un réseau de professionnels écoconstructeurs offrant un partage et une coordination entre les différents intervenants,*
- une culture d'entreprise et des valeurs communes favorisant la coopération entre entrepreneurs.*

Le projet intéresse particulièrement les fédérations du bâtiment FFB et CAPEB, car il doit aussi permettre de limiter l'économie « parallèle », en plus de ses qualités propres. Par ailleurs, ce dossier s'inscrit dans l'appel à projets lancé par l'ADEME pour la création de plateformes de la

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 13 octobre 2014

n°1

page 2/2

rénovation énergétique de l'habitat privé. Cet appel à projets s'adresse principalement aux collectivités locales engagées dans un Plan climat énergie territorial et leur permettra de structurer leur action dans le secteur résidentiel.

Aujourd'hui, Alter'Bative sollicite la CAPC à hauteur de 3 000 € pour une aide au démarrage en 2014, selon le plan de financement ci-joint.

VU le règlement n° 1407/2013 de la commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis permettant de subventionner une entreprise jusqu'à 200 000 € sur 3 exercices fiscaux, toutes aides publiques confondues, sans avoir à se soumettre à la procédure de notification à la commission européenne,

VU l'article 3 alinéa 1.1.1 des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, relatifs à la compétence de développement économique,

VU la délibération n°4 du conseil communautaire du 12 novembre 2001 portant définition de l'intérêt communautaire en matière d'insertion par l'économique,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT qu'au titre de l'économie sociale et solidaire, la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais encourage les structures œuvrant sur son territoire,

CONSIDERANT les moyens proposés aux futurs entrepreneurs accompagnés : hébergement administratif, accompagnement technico-commercial, formation et montée en compétences et animation coopérative,

CONSIDERANT le public accompagné de jeunes entrepreneurs, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et créateurs d'entreprise,

CONSIDERANT le caractère innovant d'AlterBative et les valeurs fondatrices du projet décrites dans la note ci-jointe,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide d'attribuer une aide au démarrage à AlterBative d'un montant de 3 000 €,

Le montant, prévu au budget 2014, sera imputé sur le compte 90.10/6574/4300.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous-préfecture, le 15/10/14
Publié au siège de la CAPC, le 15/10/14

n° 8375

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER